

## Comment préparer mon déménagement ?

Cocher  
quand c'est fait

- Envoyer mon **préavis** au propriétaire par lettre-recommandée avec accusé de réception : le préavis commence à la réception de la lettre recommandée par le bailleur. **Le préavis habituel est de 3mois. Il peut être réduit à 1 mois sous certaines justifications** (locataire percevant le RSA ou l'AAH, raisons de santé, obtention ou perte d'un emploi, mutation).
- **Faire un examen de ses objets, meubles, vêtements** pour évaluer si le prochain logement est apte à en accueillir la totalité. Si nécessaire se séparer au plus tôt de certains objets ou meubles par dons ou ventes.
- **Trier vos documents** en tenant compte de leur délai de conservation.
- **Collecter des cartons vides solides** pour commencer à ranger les objets qui n'ont pas une utilité immédiate (vêtements qui ne sont pas de saison, vaisselle non quotidienne, ...). Marquer au stylo leur contenu sur tous les cartons et si possible la pièce de destination du nouvel appartement où entreposer chacun. **Continuer la confection des cartons petit à petit jusqu'au déménagement.**
- Essayer **d'évaluer le volume à déménager** pour prévoir le véhicule adéquat.
- Recenser les difficultés du logement à déménager et du futur logement : nombre d'étages, largeurs des escaliers.
- Vérifier si le camion de déménagement pourra stationner au plus près des logements. Quand la date du déménagement est fixé, faire **7 jours avant** auprès de la Police Municipale une demande d'autorisation de stationnement et de blocage de rue.

### 2 semaines avant le déménagement

- Contacter votre assurance pour faire assurer à la date du déménagement le nouveau logement
- Informer votre opérateur de téléphonie mobile de votre changement d'adresse
- Demander le transfert d'Internet pour le jour du déménagement
- Demander la réexpédition du courrier par la Poste

### Le jour du déménagement :

- Dans l'**ANCIEN** logement : Relever les différents compteurs : EAU, Electricité, Gaz
- Dans le **NOUVEAU** logement : Relever les différents compteurs : EAU, Electricité, Gaz

**Les jours qui suivent le déménagement :**

**Communiquer les relevés des compteurs de l'ancien et nouveau logement aux différents organismes**

**Communiquer votre nouvelle adresse à :**

• Pôle Emploi ou votre employeur	
• La CAF	
• La Caisse d'Assurance Maladie	
• La mutuelle	
• Le médecin généraliste et les spécialistes	
• La Banque	
• Les Impôts	

**Dans le mois qui suit le déménagement, faire inscrire la nouvelle adresse :**

• Sur le certificat d'immatriculation (carte grise) de votre véhicule – <b>Obligatoire</b>	
• Sur la carte d'identité, le passeport , le titre de séjour	